

Oisans : La vallée de la Lignarre face à la prédation

Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales évoluent. Pour saisir ces transformations, des études ont été menées dans plusieurs fermes d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.). Ce document présente les résultats de cette étude sur le territoire isérois de la vallée de la Lignarre qui est concernée par la prédation depuis 2001.

Présentation du territoire

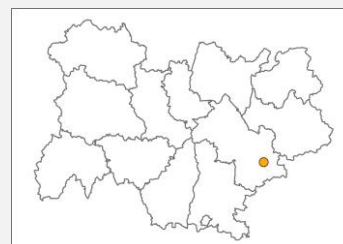
La Lignarre est une vallée interne de l'Oisans qui comprend trois communes : Villard Reymond, Ornon et Oulles. Le territoire se situe entre Bourg d'Oisans au Nord et le col d'Ornon au Sud. La vallée, très encaissée, est assez peu peuplée (185 habitants) et principalement occupée par la forêt, les alpages et les zones minérales de haute montagne. Elle est très fréquentée par les randonneurs car il s'agit d'un accès privilégié au sommet du Grand Galbert et au site Natura 2000 qui l'entoure. Les trois villages autrefois très peuplés le sont de moins en moins, et ils ne maintiennent quasiment plus de services. Deux d'entre eux sont difficiles d'accès et ne sont pas situés sur un axe de circulation.

Même si les surfaces pastorales occupent la majeure partie du territoire (environ 2700 ha), on trouve finalement peu de sièges d'exploitations en élevage sur les trois communes concernées. On recense ainsi 1 GAEC (utilisateur de deux des alpages de la vallée) avec des brebis et vaches allaitantes, puis 1 exploitation en brebis laitières. Dans le fond de vallée ; les surfaces se répartissent entre pâturage et prés de fauche. On compte 7 alpages et zones pastorales dans la vallée, sur lesquels pâturent environ 4100 ovins et 220 bovins.

La vallée se situe également dans l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins.

Vallée de la Lignarre -carte d'identité-

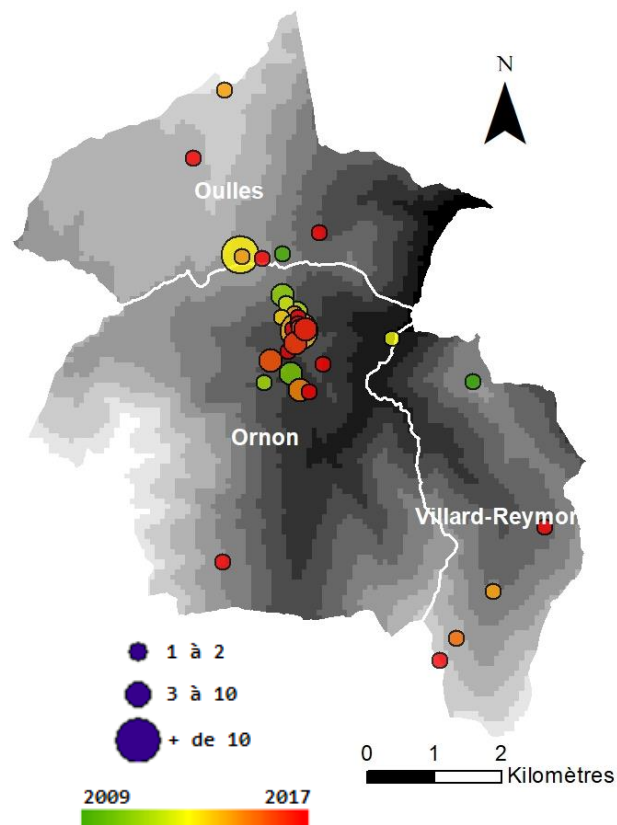
3 Communes
50 km²
185 habitants
54% de surfaces pastorales
2700 ha d'alpage
3 exploitations agricoles



Faits de prédation et mesures de protection

Présence du prédateur

Le territoire d'étude se trouve à l'interface de 3 zones de présence permanentes de loup, correspondant aux territoires de 3 meutes dans lesquelles la reproduction a été confirmée pendant l'été 2018. La meute « Taillefer-Oisans » est bien présente sur les communes d'Oulles, Ornon, Nord de Villard-Reymond et constituée d'environ 5-6 individus. La meute « Valbonnais » qui fréquenterait plutôt le Sud de Villard Reymond compterait environ 3 à 5 individus. La meute Taillefer-Grand Serre (en bordure du territoire) est évaluée à 2-3 individus. Il s'agit d'estimations au vu des indices de présence connus. (Source réseau Loup-Lynx, suivi hivernal 2017-2018)



Attaques et victimes connues

Les premières attaques ont été indemnisées en 2001. Depuis, on dénombre 468 victimes indemnisées pour 139 attaques sur les 3 communes (au 31/12/18, source Géoloup). Les attaques ont lieu en alpage mais aussi sur les zones intermédiaires dès que les troupeaux locaux sont mis à l'herbe et jusqu'à ce qu'ils rentrent en bergerie.

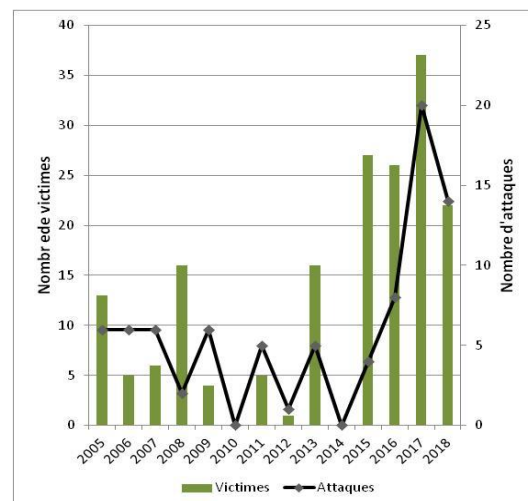
Mesures de protection

Les mesures de protection sont financées par l'Etat dès le classement d'une commune en cercle 1 ou 2 (présence du loup est avérée ou probable). Les communes de la vallée de la Lignarre ont été classées en 2004 et 2005, dès la création de la mesure d'aide à la protection alors appelée « Mesure T ».

Dans la vallée, les éleveurs bénéficient de contrats d'aide à la protection sur leurs sièges d'exploitation, à titre individuel puis sur les alpages, au titre des groupements pastoraux dont ils font partie. Aujourd'hui, les éleveurs mettent en place plusieurs mesures pour tenter de réduire la vulnérabilité de leurs troupeaux aux prédateurs :

- Les chiens de protection, sont toute l'année avec les troupeaux, sur l'alpage comme autour des villages au printemps,
- L'embauche de bergers : 1 ou 2 par alpage,
- Le regroupement nocturne en parc sur la montagne,
- Le recours à des tirs de défense (1 loup prélevé en 2004 ; en 2018 tous les alpages du secteur bénéficient d'une autorisation dérogatoire de tir de défense valide).

Malgré ces efforts, la pression et les dégâts sont toujours conséquents : 14 attaques en 2018 pour 22 victimes indemnisées. Certains troupeaux restent fragiles lorsqu'ils sont sur les zones intermédiaires car non gardés.



NB : les données prédation utilisées pour cette étude proviennent de Géoloup, la base de données qui centralise les constats d'attaques. Ces données sont partielles car elles n'intègrent pas les bêtes décédées non déclarées et disparues.

Les conséquences de la prédation sur le territoire

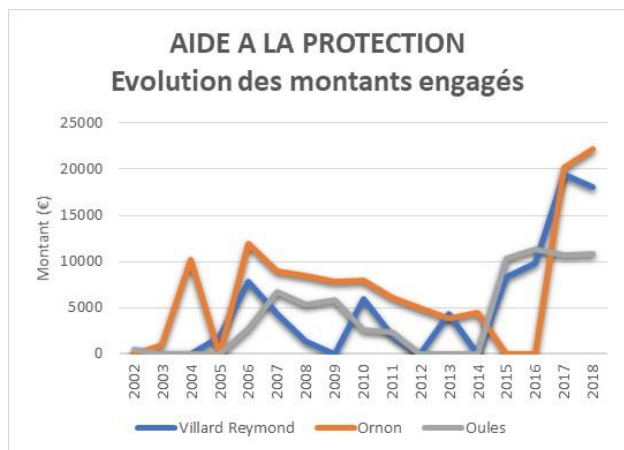
Dans le cadre de cette étude, nous avons interrogé des éleveurs, mais aussi des élus des communes concernées ainsi que des structures techniques pour chercher à objectiver les propos recueillis.

Une complexification des gestions pastorales

Les pratiques pastorales sont fortement ancrées sur le territoire, qui reste assez attractif pour les exploitants. Cependant, les élus ont bien conscience des difficultés induites par la prédation pour les éleveurs.

« Le loup en lui-même ne pose pas tant de problèmes, mais leur nombre trop élevé oui. »

Face à la pression du prédateur, les éleveurs ont dû modifier leurs pratiques sur les alpages. En plus des chiens de protection, ils ont dû mettre en place des parcs de regroupement nocturne, ce qui n'est pas du tout anodin pour les hommes comme pour les animaux. Tout d'abord, ce genre de pratiques a des conséquences sanitaires regrettables, puisque cela crée des zones de concentration des bêtes. Mais elles remettent aussi en question la faculté du GP à atteindre les résultats zootechniques attendus, notamment en termes de prises de poids des agneaux.



Selon les éleveurs, les bergers ont besoin de compétences de plus en plus fines et variées. Le bon déroulement de la saison dépend très fortement de l'expérience du berger. Ils avouent que ce mode de conduite des troupeaux demande une technicité et une implication personnelle plus importantes.

« Il faut être capable de démarrer très tôt le matin, de rentrer tard le soir, et de ne pas trop brasser les bêtes pendant la journée ».

Bien sûr, l'accumulation des tâches toujours plus nombreuses et l'amplitude des plages de travail ne sont pas toujours compatibles avec la réglementation et les contrats de travail, ce qui justifie souvent le recours à un aide berger. Les besoins en logement pour les bergers sont aussi plus importants car ils doivent être hébergés à proximité immédiate des lieux de regroupement nocturne des troupeaux.

Des systèmes remis en cause

Le risque de prédation est omniprésent, que ce soit sur les alpages ou autour des exploitations, ce qui maintient une pression continue sur les éleveurs et les amène parfois à se poser des questions sur leurs systèmes d'exploitation.

« Si sur l'alpage je ne suis pas tranquille, et qu'autour de la maison je ne suis pas tranquille, j'arrête les brebis ».

Face à la complexité des situations, aux risques techniques et économiques induits par la prédation, certains ont entamé des démarches de diversification (porcs, cultures, ...) et envisagent sérieusement la fin de leur atelier ovin. C'était le cas d'un des éleveurs rencontrés, qui produit pourtant de l'agneau d'alpage bio vendu en direct.

Le point de vue des élus

Les élus rencontrés abordent tous la question de la sécurité en premier. En effet, la présence des chiens de protection est l'une des principales préoccupations des maires des communes de montagne. Au printemps et à l'automne, les éleveurs locaux sortent leurs troupeaux autour des villages avant de monter en alpage. Les chiens de protection sont alors déjà présents avec les bêtes et « divaguent » parfois à proximité des habitations, ce qui crée des conflits voir des incidents. En 2018, la maire d'Ornon a par exemple reçu 4 courriers de personnes se plaignant d'avoir été agressées par les chiens de protection. Durant ces périodes, les habitants ne peuvent pas se promener avec leur chien et redoutent un face à face. Sur l'alpage, ce sont les

randonneurs et les traileurs qui sont concernés, un conseiller municipal nous a dit éviter certains secteurs pour ne pas croiser les chiens. Les élus voient également la charge de travail et l'anxiété que cela engendre pour les éleveurs, dont la responsabilité peut être engagée en cas d'accident.

Malgré cela, les communes n'observent pas de baisse de la fréquentation sur leurs alpages, et selon les maires d'Oulles et d'Ornon, le refuge du Taillefer (au milieu d'un alpage ovin) aurait fait une très bonne saison en termes de fréquentation.

Un défaut de communication

Les maires reçoivent bien les récapitulatifs hebdomadaires des attaques envoyés par la DDT de l'Isère, mais sont demandeurs d'autres types d'informations. En effet, pour eux les indices de présence (observations, relevés des pièges photos, etc.) devraient être partagés et même permettre aux éleveurs de savoir à quoi ils doivent s'attendre afin d'ajuster leurs moyens de protection. Il en est de même pour les hurlements provoqués ou les campagnes de prélèvement de loups. Les éleveurs ont aussi souligné ressentir un manque de transparence sur les indices de présence des prédateurs. Par ailleurs, les maires

aimeraient être mis au courant rapidement en cas d'attaque, les outils Maploup proposés par les services pastoraux peuvent répondre à cette dernière demande.

Quel impact sur la faune sauvage ?

Les élus ont également confié être inquiets pour la faune sauvage. Selon eux, les observations d'animaux deviennent plus rares et cela traduit un recul des espèces prédatées par le loup.

« Sur Lavaldens, la population de mouflons a diminué de moitié en trois mois. »

Sur le territoire enquêté on mesure mal pour le moment l'impact de la prédation sur la faune sauvage, il est donc difficile de confirmer ou d'infirmer objectivement les impressions des chasseurs locaux ou des élus. Cependant, sur les communes voisines (La valette et Lavaldens, massif du Tabor), la FDCI possède des éléments plus tangibles et certains indicateurs permettent de mettre en avant des phénomènes plus significatifs pour la faune sauvage (réalisation des plans de chasse : mouflon de 78% à 37% en 4 ans, chamois de 100% à 69 % en 4 ans). Résultat des comptages de Mouflons du massif : de février à octobre on est passé de 250 animaux avant naissances à 150 après naissances (source FDCI).

ZOOM SUR : l'agneau d'alpage

L'un des produits typiques de l'élevage local est l'agneau d'alpage. Il s'agit d'agneaux qui naissent au printemps, passent la saison en montagne puis sont commercialisés à l'automne. Il s'agit d'une viande de grande qualité, produite de manière très extensive, dans le respect des enjeux agro-environnementaux et répondant aux demandes des consommateurs.

Cependant, la prédation remet parfois en cause la faculté des éleveurs à proposer ce produit. A cause des attaques en elles-mêmes bien sûr, puisque les agneaux tués par le loup ne seront pas commercialisés. Mais aussi parce que les nouveaux modes de gestion ne permettent pas toujours de répondre aux besoins des agneaux en croissance. Déplacements trop importants, plages de pâturage restreintes, problèmes sanitaires, secteurs délaissés malgré leur intérêt pastoral. Ces facteurs sont autant d'obstacles à contourner pour atteindre les objectifs. Même s'il existe des solutions, tant que ces produits ne feront pas l'objet d'une meilleure valorisation, la capacité du territoire et de ses acteurs à proposer des produits locaux de qualité à la population sera néanmoins remise en question.

